

Deux-Sèvres : La Crèche se dote à son tour d'un cimetière naturel, « apaisé et végétalisé »



Une seule personne repose pour le moment dans le nouveau cimetière.

© Photo NR

Par RÉDACTION

Publié le 30/10/2024 à 18:30, mis à jour le 30/10/2024 à 18:34

La commune de La Crèche a ouvert cette année un cimetière naturel, suivant la voie ouverte par la ville de Niort il y a dix ans. La maire Laetitia Hamot explique les raisons de ce choix.

Le nouveau cimetière naturel et paysager du Pain-Perdu, à La Crèche, a été inauguré samedi 26 octobre 2024, à quelques jours de la Toussaint. Il est en fait ouvert depuis juin dernier.

> **À LIRE AUSSI.** [Deux-Sèvres : naturels ou paysagers, des cimetières de plus en plus verts](#)

La maire, Laëtitia Hamot, s'était particulièrement intéressée au sujet : elle s'est formée sur la législation funéraire et la gestion des cimetières auprès de Patrick Loizeau, ancien conservateur des cimetières de La Rochelle.

Pourquoi avoir fait le choix d'un cimetière naturel ?

Laëtitia Hamot, maire de La Crèche : « Tout d'abord pour répondre à la problématique de la place dans les cimetières : celui du bourg, malgré l'impression d'espaces vides mais déjà concédés, est arrivé au maximum de ses capacités d'accueil. Celui de Chavagné est considéré comme un cimetière de quartier. Le comité consultatif cimetières, composé de citoyens, d'élus et des pompes funèbres, a bien travaillé et opté pour un cimetière naturel et paysager. Le besoin d'un lieu apaisé et végétalisé, propice au recueillement, et même à la promenade,

s'est fait ressentir. Ici, on part du végétal, et on invite les uns et les autres à revenir à la terre. La création d'une plaquette informative sur les formalités liées au décès et les différentes possibilités qui s'offrent aux familles pour accueillir les défunts, vient en complément. »

« Rendre à la terre le corps du défunt ou ses cendres le plus naturellement possible »

Quelles sont les caractéristiques de ce cimetière ?

L. H. : « Ce cimetière naturel de 6.500 m² comporte 190 emplacements : 110 espaces cinéraires (cendres en urnes dans un caveau biodégradable, en pleine terre) et 80 espaces funéraires (inhumation en cercueil biodégradable, enterré en pleine terre). La dispersion des cendres peut se faire en pleine terre ou dans le puits. Le but est de rendre à la terre le corps du défunt ou ses cendres le plus naturellement possible, sans béton, ni bois traité. Des cheminements, du mobilier urbain de réemploi, bancs, arches, puits et pompe à eau, seront complétés, à l'avenir, par des hôtels à insectes et des prairies fleuries. Il pourra même être agrandi. Le budget a été de 208.000 €. »



Le cimetière naturel et paysager du Pain-Perdu, a été inauguré samedi 26 octobre.

© Photo NR

Quelles ont été les contraintes pour sa création ?

L. H. : « Ce cimetière porte bien son nom : Pain-Perdu signifie rocaille. Il a fallu évacuer un mur de pierres. L'aménagement a dû tenir compte de ce sol aride. Par conséquent, l'aspect paysager va prendre du temps. Les cent cinquante arbres déjà en place auront une croissance lente. Les massifs fleuries avec des sauges et lavandes agrémentent déjà le lieu, ainsi que des parties enherbées et une roseraie. Ce projet a toutefois été pensé pour que

l'entretien ne représente pas une charge de travail exponentielle pour les agents des espaces verts. Je dois louer le travail des agents qui ont presque entièrement conçu ce cimetière en régie. Un arbre du souvenir et un rosier en métal ont été conçus aussi en régie. »

**la Nouvelle
République.fr**